



Comité Ile de France de tarot

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Triplettes D3

Saison : 2021/2022

Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional.

Le championnat se déroule en une phase : Finale directe en 2 séances au Chelem Club Maisonnais.

Le samedi 23 avril 2022 à 13h30 et 20h30

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre
à l'issue de celle de l'après-midi.

**CHELEM CLUB MAISONNAIS
55 bis, avenue du Général de Gaulle
94700-MAISONS ALFORT**

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la zone 81 (comité Ile de France). La composition de la triplette devra respecter les règles ci-dessous :

Ancien ❖ 1 ^{ère} Série Pique et Coeur	Assimilé à 2^{ème} Série Carreau (5 ans) Puis assimilé à 2^{ème} Série Trèfle : (5 ans suivants)
Ancien ❖ 1 ^{ère} Série Carreau	Assimilé à 2^{ème} Série Trèfle Limité à 10 ans
Ancien ❖ 1 ^{ère} Série Trèfle ❖ Champion de France 2 ^{ème} Série ❖ Champion de France Promotion ❖ Champion de France Triplettes Promotion ou D2 ou D3 ❖ Champion de France Quadrettes Promotion ou D2 ou D3	Assimilé à 2^{ème} Série Trèfle : Limité à 5 ans
Ancien ❖ 1 ^{ère} Série ou 2 ^{ème} Série	Assimilé à minima à 3^{ème} Série Trèfle

2K	2 ^{ème} Série Carreau	8	4P	4 ^{ème} Série Pique	5
2T	2 ^{ème} Série Trèfle	7	4C	4 ^{ème} Série Cœur	5
3P	3 ^{ème} Série Pique	6	4K	4 ^{ème} Série Carreau	5
3C	3 ^{ème} Série Cœur	6	NC	Non classé	5
3K	3 ^{ème} Série Carreau	6			
3T	3 ^{ème} Trèfle	6			

Pour jouer en D3 l'indice de valeur d'une triplette doit être inférieur à 20

Un joueur qualifié en TD1 ou en TD2 perd sa qualification s'il participe à la TD3

Un joueur remplaçant en TD1 ou en TD2 perd ce statut s'il se qualifie en TD3

Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque triplette devra s'inscrire avant le **22 avril 2022** :

- ✓ de préférence sur le site du comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefrancedetarot.fr
- ✓ ou auprès du directeur d'épreuve : Lydia Janneau
 - par mail à lydiatarotidf@gmail.com
 - par téléphone au 06.31.30.31.50

Participation : 15 € par joueur et par séance
8 € par séance pour les juniors, les espoirs et les étudiants.

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale les **4 premières** triplettes seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera

Du samedi 04 au lundi 06 juin 2022 à VICHY (03)

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes

- Chapitre 1 : Epreuves officielles : **Articles 1-12-13 et 16.**
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves : **Articles 20 à 40bis.**

Fascicule 4 Triplettes

- Chapitre 1 : Règlement officiel
- Chapitre 3 : Règlement des compétitions

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

Dans la mesure du possible nous jouerons une séance en formule « Emmanuel 16 »

- 1^{ère} séance : Mise en place équilibrée par le programme Extar
- 2^{ème} séance : Serpentin suivant le classement de la 1^{ère} séance





Article 6 : INDICE PCN - COEFFICIENT – PP




Indice des PCN : 1,8

Coefficient de séance :

Le coefficient de la 1^{ère} séance étant égal à 1, le coefficient de la séance suivante :

-  N'est pas majoré s'il n'y a pas de triplette éliminée.
-  Est majoré de 0,05 si le pourcentage de triplettes éliminées est compris entre 0% et 20%.
-  Est majoré de 0,10 si le pourcentage de triplettes éliminées est compris entre 20% et 42%.
-  Est majoré de 0,15 si le pourcentage de triplettes éliminées est supérieur à 42%.

 **PP : 7 / 6 / 4 / 4 / 3 / 2 / 2 / 1 / 1 / 1 / 1 / 1**

Le tiers du nombre de triplettes ayant participé à la 1^{ère} séance peut acquérir des PP.

Article 7 : MESURES LIÉES AUX TRIPLETTES

Le système de signalisation, clair et précis, de chaque triplette sera remis à l'arbitre sous enveloppe cachetée avant le début de l'épreuve.

Article 8 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le Directeur d'épreuve, le président de zone, la ccr et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 9 : RESPECT

Accès aux salles :	l'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
Discipline :	tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.
Tabagisme	toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).
Téléphone :	tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.
Mesures sanitaires :	Mesures sanitaires soumises aux conditions en vigueur à la date de la compétition

**La Directrice d'épreuve
Lydia JANNEAU**

**La Présidente de la C.C.R
Lydia JANNEAU**

**Le Président de zone
Michel SOROLLA**